

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE TIR

(liste des personnes placées sous l'autorité du responsable de la mise en œuvre qui manipulent les articles pyrotechniques durant au moins l'une des phases de la mise en œuvre du spectacle)

Ce document est à transmettre à la préfecture au plus tard 5 jours avant la date prévue du spectacle pyrotechnique

(article 22 de l'arrêté du 31 mai 2010 modifié)

COMMUNE :

Date du spectacle pyrotechnique :

N° d'enregistrement donné par la préfecture :

RESPONSABLE DE LA MISE EN OEUVRE – CHEF DE TIR	
NOM – Prénom	Date et lieu de naissance
Adresse	
Niveau de qualification	Agrément préfectoral
C4-FA-T2 Niveau 1 <input type="checkbox"/> valable du au	Valable du au
C4-FA-T2 Niveau 2 <input type="checkbox"/> valable du au	Délivré par
Délivré par	

PARTICIPANTS

NOM – Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	Niveau de qualification

Date :

Signature et cachet de l'organisateur :

Signature et cachet du prestataire :